

SIVOM le Rieu
1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine

Conseil syndical du 21 février 2023, 9 heures – Saint Martin la Plaine

Procès-verbal

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 21 décembre 2022

Finances :

2. Débat d'Orientation Budgétaire pour les budgets
 - *Stade de football*
 - *Pole Technique*

Questions diverses

Date des prochains conseils syndicaux

Le secrétaire de séance sera Julien Freycon

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article 5211-10

Néant

Question n°1 : Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 21 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur le président

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 21 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**,

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 21 décembre 2022

Fabrice Ducret indique que le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur la sortie de la commune de Saint Joseph, de la compétence Pole Technique du SIVOM Le Rieu.

Finances :

Question n°2 : Débat d'orientation budgétaire

Budget « stade de football » et budget « pôle technique »

Rapporteurs : Monsieur le président, Martial Fauchet, pour le budget « pôle technique »

Monsieur le vice-président, Fabrice Ducret, pour le budget « stade de football »

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

BUDGET FOOTBALL :

Monsieur Fabrice Ducret présente le rapport d'orientation budgétaire du budget « Football ». Une erreur de plume est constatée, elle sera corrigée, le résultat de l'exercice est bien de 33 255,88 euros.

Jean Louis Chouvellon : Concernant l'électricité, seuls les 10/12^e ont été facturés. Il faut donc prévoir le paiement de 14 mois en prenant en compte l'augmentation du coût de l'énergie.

Jean-Georges Laurent demande si l'éclairage du foot est considéré comme éclairage public ?

Jean Louis Chouvellon : Le foot est éclairage public mais il est facturé avec un an de retard, donc l'augmentation du coût de l'énergie sera facturé en 2024.

Julien Freycon propose une augmentation de 4 800 à 6 000 euros.

Jean Louis Chouvellon indique un montant exact : 4 017,12 combustibles (article 60621) + 3 565,19 (article 65888) redevance au SIEL

Martial Fauchet indique que pour 2023 il va falloir se poser la question des charges de personnel affecté au stade de football.

Il en sera reparlé lors de la prochaine séance avec des éléments consolidés.

Quelle entreprise on utilise pour faire l'entretien des locaux, la maintenance, et de quelle façon ?

Un débat s'instaure sur les impôts et taxes.

Le conseil équilibre le budget par la somme de 86 760.20 euros au 73111.

Il est débattu du fonctionnement du « Football ». Comment serait-il possible de trouver d'autres recettes ?

BUDGET POLE TECHNIQUE :

Martial Fauchet présente le rapport d'orientation budgétaire du budget « Pole technique ».

Jean-Louis Chouvellon précise les dépenses d'énergie. IL propose d'ajouter 30 % aux dépenses soit 2 500 divisé par 2 (six mois de fonctionnement) : 1 250,00 euros arrondi à 1 500 euros fonction de la réception des factures.

La DGS fera une proposition d'assurances après le 30 juin 2023.

Saint Etienne Métropole a fait une proposition de marché « Formation ». Si c'est dans les temps, on verra pour inclure ce CACES dans ce marché.

Andrée Gillier : Un débat s'instaure sur la partie versement d'indemnité à la DGS de Saint Martin la Plaine et à la comptable de Saint Joseph.

Martial Fauchet précise que ceci a été décidé après un an de fonctionnement.

Fabrice Ducret : Il était question après un an de mettre en place une indemnité pour la comptable de Saint Joseph. Cependant, le SIVOM compétence Pole Technique s'arrêtant au 30 juin 2023, Fabrice Ducret ne demandera pas d'indemnité pour la comptable de Saint Joseph pour quelques mois seulement.

La séance a été consacrée à l'élaboration finale du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport complet est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité,**

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire pour chaque budget.

Questions diverses :

* Dates des prochains conseils syndicaux

* Une question se pose sur le SIVOM par rapport au SIVU.

Sylvie Bonjour : dans le Code Général des Collectivités Territoriales, on ne parle pas de SIVU ou SIVOM. La Cour des Comptes souhaite que tout disparaisse. Tous les SIVU qui n'ont pas eu d'activités depuis un an, sont supprimés.

Fabrice Ducret se demande s'il ne faut pas réécrire les statuts.

Fin de la séance à 12h15